

COMMUNE DE CHAUMONT SUR LOIRE
Département de Loir et Cher

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2021

Dans sa séance du 13 avril 2021, le conseil municipal a décidé :

- **D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2021**
- **Le vote du compte de gestion camping 2020, document identique au compte administratif**
- **Le vote du compte de gestion commune 2020, document identique au compte administratif**

- **Le vote du compte administratif camping 2020, ainsi qu'il suit :**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESTES A REALISER
DEPENSES	4 130.00	132 287.30	17 000€
RECETTES	81 370.37	200 748.86	0
Excédents	77 240.37	68 461.56	0

- **Le vote du compte administratif commune 2020, ainsi qu'il suit :**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESTES A REALISER
DEPENSES	146 084.52	666 606.28	35 500.00
RECETTES	271 707.14	891 081.70	4 337.00
Excédents	125 622.62	224 475.42	

- **L'affectation du résultat d'exploitation camping 2020, soit 68 461.56 € comme suit :**

c/1068 0 € (recettes investissement)
c/002 + 68 461.56 € (recettes de fonctionnement)

- **L'affectation du résultat d'exploitation commune 2020, soit 22 475.42€ comme suit :**

c/1068 + 120 000.00€ (recettes investissement)
c/002 + 124 475.42 € (recettes fonctionnement)

- **Le vote du budget primitif camping 2021 équilibré en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
DEPENSES	102 561.51	157 176.56	259 738.07
RECETTES	102 561.51	157 176.56	259 738.07

- **Le vote du budget primitif Commune 2020 :**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
DEPENSES	1 116 652.32	868 859.17	1 985 511.49
RECETTES	1 116 652.32	868 859.17	1 985 511.49

- **Le remboursement des frais de personnel camping à la commune, année 2021 de 40 000 €**
- **L'attribution des subventions communales 2021 pour un montant total de 6 753.00€.**
- **L'augmentation du taux d'imposition de 4% en 2021 :**

Taxe foncière bâtie : 47.62 % (taux du Département inclus)

Taxe foncière non bâtie : 65.49%

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par l'attribution du taux de la taxe foncière bâtie du Département à laquelle est appliquée un coefficient correcteur.

- **Décide d'annuler et de remplacer la délibération, du 03 décembre 2012 relative à la dissolution de l'Association Foncière.**

Pour des raisons administratives diverses, la dissolution de cette structure n'a pas été effectuée.

La Municipalité, accepte le reliquat financier de l'Association Foncière de Chaumont sur Loire au prorata des superficies, des parcelles sises sur la Commune de Chaumont sur Loire.

Le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette régularisation.

- **De confirmer la proposition, du bureau Municipal du 2 avril 2021 et de retenir l'offre présentée par le bureau d'étude SATIVA.**

Pour un montant forfaitaire de 19 500.00 € HT pour le projet d'aménagement des Bords de Loire.

Le Maire est autorisé à signer tous dossiers relatifs à cette opération.

- **La re conduction de la semaine de 4 jours à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021.**

- **De retenir l'entreprise SARL ROBINET FRERES, pour les travaux d'aménagement de l'entrée du Camping Municipal s'élevant à la somme de 15 066.80 € HT.**

- D'approuver le programme des travaux d'investissement Commune 2021 :

DEPENSES			
Article	Objet	Propositions	RAR
1641	Emprunts	72 816.55	
2051	Logiciels informatiques	10 701.77	
2118	Terrains	20 000.00	29 500.00
2184	Matériel inf / vidéo	13 850.00	
2151	Voirie / Cimetière	35 000.00	
2152	Ralent / Potelets/ Elec Mar	14 884.00	6 000.00
2188	Fournitures matériel Voirie	8 800.00	
2138	Acquisition Maison BONNIGAL	165 000.00	
2315	Aménagement Bords de Loire	649 920.00	
21318	Travaux Bâtiments divers	90 180.00	
	<i>WC publics, Toiture local</i>		
	<i>Toilettes sèches, opération</i>		
	<i>1000 chantiers, salle Mairie.</i>		
	TOTAUX	1 081 152.32	35 500.00
	TOTAL DEPENSES	1 116 652.32	

- D'approuver le programme des travaux d'investissement Camping 2020 comme suit :

Intitulé	RAR	Montant Euros
Amortissement Subvention		1 250.00
Informatique		2 000.00
Bâtiments		28 000.00
Plantations		4 311.51
Aménagement supplément		15 000.00
Aménagement Entrée Camping	17 000.00	35 000.00
Sous - Total	17 000.00	85 561.51
TOTAL		102 561.51

- A décidé l'acquisition d'un terrain situé en Bord de Loire d'une superficie de 1 017m2, cadastré section AI n°53 pour un montant de 4 068.00 €. Les frais notariés seront à la charge de la Commune. L'acte sera établi à l'Office Notarial ALTANOT à Tours.
Le Maire est autorisé à signer cette transaction.
- A décidé l'acquisition d'un terrain situé en Bord de Loire cadastré section ZH n°127 d'une superficie de 1 340 m2 au prix de 4 020€. Les frais notariés seront à la charge de la Commune. L'acte sera établi chez Maître LESCURE MOSSERON.

Le Maire est autorisé à signer cette transaction.

- **La création d'un poste de Rédacteur ou d'Adjoint d'Administratif première classe à compter du 1^{er} septembre 2021. En prévision du départ en retraite, de la secrétaire de mairie. Une période de tuilage sera assurée.**

INFORMATIONS

- **VANDALISME BUNGALOW CAMPING**
Des actes de vandalisme ont eu lieu sur deux bungalows du camping, entreposés à l'atelier communal. Toutes les vitres ont été fracturées et quatre extincteurs ont disparu. Un constat a été établi par la gendarmerie et une déclaration de sinistre a été faite.
- **COMMERÇANTS**
Suite aux courriers adressés aux commerçants, Monsieur LAMBERTOD a reçu quelques demandes de ces derniers afin d'utiliser le domaine public devant leurs magasins. Les doléances des commerçants sont transmises à l'Agence Technique Départementale du Loir et Cher afin de les intégrer dans le plan d'aménagement et de mise en sécurité de la circulation dans le bourg.
- **COMMISSION TOURISME**
Elle sera chargée d'étudier les problèmes de signalétique dans le bourg. La commune de Cheverny a déjà effectué ces démarches, au cours des dernières années. La municipalité pourra avoir l'appui de cette collectivité sur la manière d'opérer.
- **ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES**
Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Les conditions sanitaires devront être respectées. Les bureaux électoraux seront constitués lors de la prochaine séance de conseil municipal.
- **TÉLÉPHONE MAIRIE**
La nouvelle installation est programmée pour le 21 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

« Extrait Conforme au Registre des délibérations du Conseil Municipal »

Fait à Chaumont sur Loire, le 27 avril 2021

**Le Maire,
B. MARSEAULT**